



Fiche de poste

Pôle d'activité Direction des Travaux et du Patrimoine

Date de création 21/06/2022

Version n° 1

* Cette fiche sera mise à jour en cas d'évolution substantielle du poste

Intitulé du poste Chef d'équipe de Service Sécurité H/F

P2551

Intitulé de la fiche
métier associée *

Agent(e) de sécurité incendie 30L20

La présente fiche de poste précise les spécificités du poste occupé par rapport au répertoire national des métiers de la Fonction Publique Hospitalière. Merci de prendre connaissance de ce répertoire avant de rédiger la fiche de poste.

Description du poste

La réglementation incendie impose la présence de chef d'équipe de sécurité incendie dans certains établissements hospitaliers.

Au sein du Service Sécurité, le chef d'équipe exerce ses missions de sécurité des biens et des personnes dans les domaines de la prévention, de la prévision et de l'intervention sur l'ensemble du GHH.

Il assure la gestion du Poste Centrale de Sécurité Incendie, veille au respect de la réglementation incendie ainsi que de la politique sécurité incendie de l'établissement. Il s'assure du bon fonctionnement et de l'entretien du matériel de lutte incendie et des moyens de secours. Il recense les dysfonctionnements et participe aux interventions de lutte contre l'incendie. Il peut être amené à effectuer les formations de l'ensemble du personnel de l'établissement en matière de lutte incendie.

La mission « incendie » de ces agents, tant qu'elle n'est pas altérée, est complétée par une mission « d'appui en sûreté anti-malveillance » et une mission de « garde particulier de voirie » au profit de tous les personnels du Groupe Hospitalier du Havre et des différentes personnes amenées à fréquenter l'établissement.

Principales activités

MISSIONS GENERALES :

- Assurer la protection des personnes et des biens sur l'ensemble des sites du Groupe Hospitalier du Havre
- Participer, d'une manière générale, à la gestion des risques au sein de l'établissement ;
- Faire respecter les procédures et les consignes de sécurité ;
- Renseigner la main courante ;
- Assurer une traçabilité des dysfonctionnements, des événements et des incidents ;
- Effectuer les rondes de sécurité incendie ;
- Rendre-compte immédiatement de tout événement susceptible d'entraîner un danger grave et imminent ;
- Réceptionner et traiter les appels d'urgence ;
- Réceptionner et retransmettre les messages d'alarmes (alarmes techniques et/ou d'incendie, pannes d'ascenseurs...)
- Signaler à sa hiérarchie tout manquement aux règles de sécurité dans l'établissement ;
- Intervenir pour tout déclenchement d'alarme et procéder à une levée de doute ;
- Faire Intervenir les agents de service sécurité pour tout dérangement technique d'un équipement concourant à la sécurité incendie ou à la sûreté anti-malveillance, en assurant un diagnostic précis pour une résolution de la situation au plus vite ;
- Coordonner la mission des agents de service sécurité pour réaliser le premier niveau d'intervention technique sur les installations de sécurité incendie et leurs équipements connexes (interventions d'électricité, plomberie et menuiserie) ;
- Accompagner ou faire accompagner les sociétés prestataires en charge de la maintenance des équipements de sécurité incendie, de sûreté anti-malveillance, ou d'interventions générales au GHH ;
- Participer à la mise en œuvre des plans spécifiques applicables aux Situations Sanitaires Exceptionnelles.

- Signaler au responsable sécurité de tout manquement aux règles de sécurité incendie dans l'établissement.
- Contribuer au fonctionnement du service de sécurité (réunions de service, transmissions lors de changements d'équipe, vérification des moyens de communication...).

MISSIONS DE SECURITE INCENDIE :

- Assurer une présence au Poste Central de Sécurité
- Manager les agents de service sécurité (programmation et contrôle des activités ; passation des consignes)
- Maintenir et contrôler les acquis des agents de service sécurité (contrôle des connaissances, formation, vérification des acquis)
- Superviser la gestion des informations et des reports sur les systèmes informatiques.
- Veiller à la vacuité des issues de secours et des dégagements ;
- Assurer la vacuité des voies d'accès aux engins de secours ;
- Participer au dégagement des personnes bloquées dans les ascenseurs ;
- Elaborer les permis de travaux par points chauds et faire appliquer les consignes liées aux procédures existantes ;
- Veiller à la limitation du potentiel calorifique, notamment dans les circulations ;
- Participer à la vérification et l'entretien des installations de détection incendie et des équipements de sécurité ;
- Participer aux essais, autocontrôles et tests des SSI et des moyens d'extinction lors des commissions de sécurité ;
- Assurer les formations internes au risque incendie de l'ensemble du personnel ;
- Participer aux exercices internes ;
- Déclencher l'alerte des secours extérieurs ;
- Diriger les sapeurs-pompiers en cas de sinistre ;
- Aider le personnel des services au transfert horizontal, en cas de sinistre ;
- Faciliter l'accès des véhicules des services de secours.

MISSIONS DE SURETE ANTI-MALVEILLANCE :

- Conseiller, assister et orienter le public ;
- Répondre à l'appel des services pour aider à maîtriser une situation agressive ;
- Procéder aux constatations des actes malveillants et recueillir toute information nécessaire à l'enquête de Police ;
- Assurer une surveillance permanente dans l'enceinte des différents établissements pour éviter les présences intempestives ;
- Faire vérifier la fermeture des locaux, bâtiments et enceintes des établissements ;
- Procéder aux recherches dans l'enceinte de l'établissement dans le cadre de fugues ou de sorties sans autorisation.

MISSIONS DE GARDE PARTICULIER DE VOIERIE :

- Constater par procès-verbal, les infractions aux règles relatives à l'arrêt et au stationnement des véhicules, notamment, celles portant atteinte à la sécurité (vacuité des voies, des issues de secours, accès des véhicules de secours...) ;
- Faire respecter les interdictions de stationnement et les emplacements réservés des parkings ;
- Faire intervenir les services de Police dans les domaines pour lesquels le garde particulier n'est pas commissionné.

Compétences requises *(préciser le degré d'exigence)*

Connaissances (indispensables, à acquérir, souhaitables...)

- Etre impérativement titulaire du diplôme suivant (à jour de recyclage) : SSIAP 2 ;
- Etre titulaire du PSE1 ou SST ;
- Formation de garde particulier de voirie ;
- Agrément du garde particulier à jour ;
- Avoir effectué la formation initiale habilitation électrique ;
- Analyser rapidement les situations critiques ou à risques et prendre la décision adaptée ;
- Etre en capacité à intervenir dans des domaines variés, y compris en situation d'urgence en contact avec les soignants ou autres professionnels de santé ;
- Utiliser les équipements, moyens de secours et de protection adaptés à la situation ;
- Former et sensibiliser les personnels au respect des différentes consignes de sécurité incendie, à l'application des consignes de

- prévention, de mise en sécurité incendie, de lutte contre le feu et à l'utilisation des moyens d'extinction adaptés;
- Maîtrise des outils bureautiques, main courante électronique ;
- Avoir une connaissance des différents types d'établissements et des spécificités des différentes installations techniques ;

Qualités individuelles

- Avoir une connaissance des différents types d'établissements et des spécificités des différentes installations techniques ;
- Assurer un niveau constant d'évolution lié à la complexité technique et réglementaire du métier ;
- Avoir l'esprit d'équipe et développer une qualité relationnelle et l'aptitude au travail collectif ;
- Etre rigoureux, disponible, et notion du service public développée ;
- Avoir une bonne condition physique et une bonne présentation ;
- Avoir le sens de l'observation et de l'orientation ;
- Garder une stabilité émotionnelle dans les situations critiques ;
- Posséder un esprit d'initiative et d'analyse ;
- Avoir le sens de l'écoute et s'expliquer clairement ;
- Faire preuve de relationnel et avoir le sens de la communication ;
- Respecter et faire respecter les interdictions;
- Etre discret, courtois, vigilant ;
- Gérer les conflits et calmer l'agressivité ;
- Savoir utiliser les outils informatiques.

Expériences

- Avoir une expérience en sécurité incendie (expérience en ERP et particulièrement en milieu hospitalier ERP de type U) ;
- Avoir une expérience des missions de sapeur-pompier ou militaire ;
- Avoir une expérience technique (électricité, plomberie, menuiserie) ;
- Avoir une expérience dans la formation (secourisme, incendie).

Position hiérarchique

Rattachement hiérarchique direct : Le Chef de Service Sécurité - Le Responsable Sécurité

Relations fonctionnelles

- Relation avec les personnels du GHH, les visiteurs et patients.
- Relation avec les Services Techniques, Administratifs et Logistiques du G.H.H.
- Relation avec les intervenants extérieurs (Entreprises extérieures, Bureau de Contrôle, etc ...)
- Relation avec les services de l'état (Police, Pompiers Commission de sécurité)

Format du poste

Horaires En quart de jour ou de nuit.

Durée d'engagement

Poste ouvert au titulaire et au contractuel (CDI avec 4 mois de période d'essai renouvelable).

Quotité 100 %

Situation géographique

Hôpital J. Monod et/ou Hôpital Pierre Janet.

Conditions et sujétions particulières d'exercice

Permis de conduire : Titulaire du Permis B obligatoire.

Aptitude physique : Attestée par un certificat médical sans contre-indication et/ou sans restriction à un emploi décrit selon l'Annexe VII à l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

Astreinte : Pas d'astreinte mais peut être appelé à tout moment en cas de survenance d'un événement nécessitant le renforcement de l'équipe de sécurité (déclenchement des plans d'urgences, sinistre important, etc.).

ANNEXE VII à l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

APTITUDE PHYSIQUE

Pour suivre la formation, le candidat doit justifier d'une aptitude physique attestée par un certificat médical de moins de trois mois précisant que le candidat ne présente aucune contre-indication clinique lui interdisant de suivre la formation pratique et théorique.

Le candidat doit pouvoir suivre ou réaliser les actions suivantes :

- Cours théoriques de plusieurs heures,
- Exercices pratiques d'extinction, par extincteurs portatifs, sur un feu réel
- Manœuvrer les moyens d'extinction tels que les robinets d'incendie armés
- Se déplacer dans les niveaux d'un bâtiment sans ascenseurs
- Effectuer des efforts physiques équivalents à une course de 400 mètres environ
- Effectuer l'entretien de base des principaux matériels concourant à la sécurité incendie
- Monter sur une échelle
- Effectuer les gestes de premiers secours à personnes
- Evacuer d'urgence une victime potentielle
- Percevoir les différentes couleurs des signaux des tableaux d'alarme
- S'exprimer en public ainsi que par les moyens de communications filaires ou radio
- Rédiger des comptes-rendus succincts